INSTITUTS DE FORMATION I.F.S.I. - I.F.A.S. - I.F.A.P.
CENTRE HOSPITALIER ROBERT BALLANGER
93602 AULNAY-SOUS-BOIS Cédex
Tél. : 01.49.36.71.10

FORMATION INFIRMIERE **Arrêté du 31 juillet 2009 modifié** relatif au diplôme d'Etat d'infirmier **Articles D. 4311-16 à D.4311-23 du Code de la santé publique** **Arrêté du 3 janvier 2019** relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier **Arrêté du 20 février 2026** relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'État d'infirmier	**RNCP 42589 - Niveau 6** **Date de publication** **01/09/2026**

Capacité autorisée : 95 places par an

Rentrée universitaire : 01 septembre 2026

Convention Universitaire :
Université Paris XIII – Sorbonne Paris Nord

Durée des études :
3 ans soit 4620 heures : 1890 heures de théorie
2310 heures de stage
420 h de travail personnel

Pré-requis :
Avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Produire **:**
Au plus tard le 1er jour du 1er stage : Vaccinations conformes à la réglementation en vigueur

Un test de positionnement d'Anglais et de calculs sont proposés en début de formation.

Sélection : 2 voies d'accès

1) Inscription sur **Parcoursup** pour les candidats néo bacheliers, étudiants ou bacheliers en reconversion ou équivalences du baccalauréat : admission sur dossier via la plateforme Parcoursup.
Calendrier Parcoursup de l'année en cours à télécharger sur https://www.parcoursup.fr
Octobre-janvier : Je m'informe et je découvre les formations
Janvier –fin mars : Je m'inscris pour formuler mes vœux
Fin mars – début avril : Je finalise mon dossier et je confirme mes vœux
Juin – mi-juillet : phase d'admission principale : Je reçois les réponses des formations et je décide
Début septembre : Fin de la phase complémentaire

Pour les étudiants extra-communautaires souhaitant s'inscrire dans l'enseignement supérieur français : consulter les informations du Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation.
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr et Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

2) **Epreuves de sélection voie FPC** pour les candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail. La sélection comporte une épreuve écrite et un entretien avec un jury professionnel.

Définition du métier
L'infirmier-ère assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles et des actes professionnels inscrits dans le Code de la Santé Publique.

L'infirmier-ère évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins.
Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'infirmier-ère dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement.

Les objectifs de la formation :

La formation conduisant au Diplôme d'État d'Infirmier vise l'acquisition de 13 compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.
L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, en développant des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en ; capacités relationnelles.

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle nécessaire.

Il développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées, d'agir et d'exercer sa capacité critique et de questionnement.

Il développe des compétences en raisonnement clinique et jugement critique propices à s'adapter à des situations variées, en intégrant de nouveaux savoirs.

Acquisition de 13 compétences : alternance de cours théoriques et de stages cliniques en équipe pluri professionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile

A l'issue de leur formation, les étudiants en soins infirmiers obtiennent le diplôme d'Etat d'infirmier et le grade Licence par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS).

Le grade Licence est délivré par l'Université Paris XIII Sorbonne Paris Nord.

Les Activités professionnelles :

Les activités principales de l'infirmier sont :

- Recherche, collecte et traitement de données en lien avec la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes (données épidémiologiques, socio- économiques, cliniques, scientifiques) dans le cadre de bilans cliniques, bilans de situation et d'environnement
- Identification des interventions à mettre en œuvre auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes incluant projet de promotion de la santé, projet de prévention, éducation à la santé, éducation thérapeutique, soins directs et indirects, interventions en équipe pluri professionnelle, orientation vers d'autres professionnels de la santé
- Mise en œuvre de soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie
- Prescriptions initiales, renouvellement de prescription à l'identique, adaptation de traitement selon des critères cliniques identifiés dans le domaine des soins infirmiers
- Conception et réalisation de projet de promotion, d'éducation et de prévention de la santé en santé communautaire et populationnelle
- Conception de projet de promotion, d'éducation et de prévention de la santé d'une personne et mise en œuvre d'activités en lien avec ces projets
- Conception de projets d'éco-soins, promotion d'actions valorisant le développement durable, tenant compte des enjeux environnementaux, selon une approche systémique et intégrée
- Gestion d'une structure d'exercice individuel ou collectif
- Contribution à la coordination, l'organisation et la planification des activités et des soins dans le cadre de parcours de santé, de soins
- Information et formation des nouveaux personnels et des apprenants et développement des compétences professionnelles et psychosociales
- Recherche, utilisation et traitement de données issues de la pratique professionnelle incluant les données probantes et en lien notamment avec des soins innovants dans tous les domaines de compétence infirmiers
- Production de référentiels pour la pratique professionnelle, en lien notamment avec les soins et démarches innovants, issus de données probantes.

Les 13 compétences professionnelles

Alternance de cours théoriques et de stages cliniques en équipe pluriprofessionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile

1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier ;
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle ;
3. Mise en œuvre de soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique et palliative
4. Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique ;
5. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique ;
6. Concevoir, conduire et co-construire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage dans le cadre d'une consultation infirmière ;
7. Concevoir et conduire des projets et la promotion d'actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux ;
8. Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources ;
9. Organiser et coordonner les activités de soins en utilisant les outils numériques ;
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation ;
11. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
12. Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle ;
13. Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Les modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée au cours de chaque semestre d'enseignement soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Elle prend la forme :
- d'une évaluation écrite des connaissances ;
- d'un travail écrit ou oral de réflexion à partir d'un témoignage ;
- d'un travail écrit d'analyse d'une situation clinique ou d'une situation rencontrée en stage, individuel ou en groupe restreint ;
- d'une mise en situation simulée ;
- d'un exposé oral individuel ou collectif ;
- d'un travail écrit argumenté lors d'un oral ;
- de la participation active de l'étudiant.

Le diplôme d'État d'infirmier est délivré aux étudiants qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :
- Avoir acquis l'ensemble des connaissances et compétences définies dans le référentiel de formation, vérifiée par la validation des unités d'enseignement et des stages correspondant aux six semestres de formation ;
- Être titulaire d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité.

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000043660825

Les stages d'immersion dans le milieu professionnel

La formation en milieu professionnel comprend **66 semaines de stage**. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel de formation figurant en annexe III au même titre que la formation théorique et pratique et ne peut être dissociée de cette dernière.

L'organisation et la répartition des crédits ainsi que les typologies et disciplines obligatoires décrites dans le référentiel de formation sont respectées.

Les stages permettent aux étudiants d'aborder différents modes d'exercice de la profession d'infirmier en réalisant:

1° Des stages hospitaliers, pouvant se dérouler en établissement de santé public et privé ;

2° Des stages extrahospitaliers, pouvant se dérouler notamment en cabinet libéral, centre de santé, maison de santé pluri professionnelle, établissements et services sociaux et médico-sociaux, service départemental d'incendie et de secours, milieu pénitentiaire et santé scolaire.

Le parcours clinique :

- **1ère année :** 12 semaines de stage
- **2ème année :** 26 semaines de stage
- **3ème année :** 28 semaines de stage

Dont maximum 10% peuvent être dédiés à la simulation

Au moins 5 semaines doivent être effectuées dans chacun des quatre grands types de soins suivants :

- **Soins en phase aiguë** : prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération physique ou psychique en phase aiguë.
- **Soins en phase stabilisée** : prise en soins d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie présentant une altération physique ou psychique en phase stabilisée.
- **Soins de premier recours** : accompagnement et actes réalisés en accès direct ou en première ligne.
- **Accompagnement de la vulnérabilité, de la dépendance et de l'exclusion** : prise en charge des publics spécifiques fragiles ou en situation de précarité.

Les intervenants

Formateurs en soins infirmiers, enseignants universitaires, professionnels de santé pluridisciplinaires, enseignants en sciences humaines, patients-ressources.

Les moyens et équipements pédagogiques

Salles de travaux pratiques et simulation, amphithéâtre, salles de TD et cours, CDI, plateforme numérique, portfolio de l'étudiant.

Les méthodes pédagogiques

Les cours permettent d'introduire les apports théoriques en lien avec des unités d'enseignement (UE), organisées les unes avec les autres : cours magistraux (présentiel et distanciel), travaux pratiques, travaux dirigés, travaux personnels guidés, travaux d'appropriation des connaissances, travaux de groupe, analyses de situation, retours d'expériences, séminaires.

Un accompagnement pédagogique personnalisé de l'étudiant est mis en place dans le milieu professionnel par le tuteur de stage ainsi qu'à l'institut de formation par le formateur référent de son suivi pédagogique.

Possibilité d'interruption ou césure

Une interruption de formation ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes acquises antérieurement à celle-ci. Il conserve pendant deux années supplémentaires le bénéfice de l'admission en formation.

L'instance compétente définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation. Le directeur de l'institut de formation informe l'étudiant par écrit.

Une telle interruption n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.

La validation du diplôme d'Etat d'infirmier

A l'issue de leur formation, les étudiants en soins infirmiers obtiennent le diplôme d'Etat d'infirmier et le grade Licence par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS). Le grade Licence est délivré par l'Université Paris XIII Sorbonne Paris Nord.

Ils obtiennent également l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2 ainsi que l'attestation de service sanitaire.

Les perspectives professionnelles

Equipe pluriprofessionnelle ou de façon autonome (exercice libéral)
Etablissements de santé publics ou privés, lieux de vie (domicile, crèche), santé scolaire, service de santé au travail, santé publique, milieu carcéral, humanitaire, …

Les passerelles et parcours de formation

- Spécialisations infirmières : bloc opératoire, puéricultrice, anesthésiste
- Management / Pédagogie : cadre de santé
- Infirmier en pratique avancée
- Etudes universitaires : masters, doctorat
- Directeur des soins

Les équivalences

Attestation AS

L'Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes nécessitant un aménagement spécifique sous réserve de l'analyse de chaque situation.
Merci de nous contacter afin d'adapter votre accueil et votre parcours de formation.
Référentes Handicap : **Madame Anne LORIN et Monsieur Thierry MAISTO,** formateurs en soins
rb.ifsi.handicap@ght-gpne.fr – 01 49 36 71 10

Le financement de la formation

-La formation infirmière est subventionnée par le Conseil Régional d'Ile de France selon critères (nous consulter)
-Pour les autofinancements ou les financements par un organisme financeur le montant des études s'élève entre 6 000 € et 9 000 € par an (soit **environ 18 000 € à 27 000 €** pour l'ensemble du cycle de trois ans). (nous consulter pour devis)
-Frais d'inscription : **178 euros par an** (tarif 2026)
-Contribution de Vie Etudiante et de Campus (C.V.E.C) : **105 euros par an** (tarif 2026)

La qualité de vie étudiante

Salon détente, espace restauration équipé, jardin clos, ping-pong, baby-foot, volley-ball, tables pique-nique…

Nos atouts

-Une équipe enseignante et administrative impliquée et à l'écoute des besoins des apprenants
-Un accompagnement pédagogique individualisé
-Une offre de stage diversifiée et convergente sur l'ensemble du GHT Grand Paris Nord Est (coordination territoriale de la politique de stage) ainsi que des partenariats extérieurs
-Un cadre de formation agréable et sécurisé

Les + du GHT Grand Paris Nord-Est

Possibilité d'offre de contrat d'allocation études par les 3 Centres Hospitaliers du GHT Grand Paris Nord-Est à partir de la 2ème année de formation. Parcours professionnalisant.

Contact

Directrice : Mme Lydia SCHULL
Secrétariat de la formation : rb.secret.ifsi@ght-gpne.fr
01 49 36 71 10

Adresse postale

IFSI du CH Robert BALLANGER
Bâtiment 14
Boulevard R. Ballanger

93602 Aulnay sous-bois cedex
www.ch-aulnay.fr (onglet IFSI)

N° déclaration activité de formation
11 93 123 55 93

SIRET
20001803400120